

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	8	8

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 8	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de la Mayenne

Le 10/02/2023 et publication le 10/02/2023

*L'an 2023, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> février 2023.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 1<sup>er</sup> février 2023.*

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Excusés : COLLET Claire, PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme MOUTON Joëlle

### D2023-003 : Validation du devis GG MOTOCULTURE pour la réparation du tracteur KUBOTA

Monsieur Leroux, Maire, informe les conseillers que le tracteur KUBOTA, équipement en commun avec la commune de Saint Georges sur Erve, est en panne. Philippe DUYTSCHÉ, Maire de Saint Georges sur Erve, a fait établir un devis par l'entreprise GG MOTOCULTURE et le montant de la réparation s'élève à 5 417,64 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Et au regard de la propriété indivise de cet équipement avec la commune de Saint Georges sur Erve, décide, à l'unanimité des présents, de valider le devis GG MOTOCULTURE avec une participation financière de la commune à hauteur de 50 % de 5 417,64 €, soit 2 708,82 €.**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

